RÉSUMÉ

1. Depuis le dernier examen, le Qatar a enregistré une croissance et un développement économiques considérables. Son PIB a continué d'afficher une croissance à deux chiffres, en termes réels, comprise entre 12% et 26% pendant la majeure partie de la période à l'examen. Le Qatar vient au deuxième rang mondial pour le PIB par habitant. Ayant mis l'accent sur la diversification, il a investi dans une économie fondée sur le savoir, avec des améliorations dans les domaines de l'éducation, des infrastructures et de la santé.

2. La balance du commerce des marchandises a affiché un excédent important et à la hausse au cours de la période considérée, tirant vers le haut le solde positif de la balance des paiements courants, jusqu'à un niveau sans précédent de 224 milliards de riyals en 2012. La balance du commerce des services est restée légèrement négative. Le compte de capital et d'opérations financières a, de manière générale, été largement déficitaire au cours des dernières années, en raison des investissements croissants du Qatar à l'étranger, mais la balance des paiements est demeurée positive durant la période considérée, sauf en 2011.

3. L'évolution du commerce a été marquée par une forte croissance des exportations, qui ont atteint leur niveau record, 484 065 millions de riyals, en 2012. Les exportations ont presque triplé depuis 2007 en raison du dynamisme des exportations de pétrole et de gaz naturel et des prix de l'énergie relativement élevés. Les exportations de produits non énergétiques ont également augmenté durant cette période, jusqu'à constituer 12% des exportations en 2012. Les importations ont été en hausse, même si leur croissance a été plus lente que celle des exportations, et elles sont dans l'ensemble plus diversifiées. Les importations de machines et de matériel de transport sont prépondérantes; elles reflètent les investissements de capitaux réalisés et soutiennent le développement des infrastructures.

4. Un nouveau gouvernement a été formé en 2013, lors de l'entrée en fonction du nouvel émir. Toutefois, aucun changement majeur des politiques n'a eu lieu. Le Qatar continue d'encourager un climat de commerce et d'investissement ouvert. Le pays prévoit aussi de créer une économie plus compétitive en réduisant les obstacles à l'entrée et en renforçant la concurrence. Dans le cadre de sa Stratégie nationale de développement, il prévoit de poursuivre la libéralisation du commerce des services dans le cadre de l'AGCS.

5. Depuis l'adoption de l'Accord économique entre les États du CCG en 2001, le Qatar et les autres membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) s'emploient à accroître le niveau d'intégration, notamment par l'instauration d'une union douanière, commencée en 2003. Il existe à présent un tarif extérieur commun (TEC) aux membres du CCG, mais les postes frontière intérieurs sont encore en activité et chaque membre du CCG garde son autonomie à travers sa propre administration douanière. Bien que le traitement NPF soit encore dominant pour les importations et exportations du Qatar, le commerce avec les pays du CCG a augmenté au cours de la période considérée et représente maintenant environ 15% de ses importations et 7% de ses exportations. Les partenaires commerciaux principaux au sein du CCG sont les EAU et le Royaume d'Arabie saoudite.

6. Conformément à la Loi sur l'investissement étranger, les investisseurs étrangers doivent généralement se limiter à une participation minoritaire de 49% au maximum; toutefois, une participation étrangère pouvant aller jusqu'à 100% est autorisée dans certains secteurs sur autorisation (agriculture, industrie, santé, éducation, tourisme, mise en valeur et exploitation des ressources naturelles, énergie et mines, services de conseil, services techniques, services informatiques, services culturels, services sportifs, services récréatifs et services de distribution). Certains droits sont aussi garantis aux investisseurs étrangers, tels que le libre transfert de fonds, et des assurances contre l'expropriation. Le Qatar utilise les accords bilatéraux d'investissements pour encourager l'investissement; il dispose actuellement de 22 accords de ce type.

7. Les évolutions sur le plan douanier se sont concentrées, au cours de la période considérée, sur la réalisation du projet de dédouanement avec guichet unique, *Al Nadeeb*. Depuis le début de son introduction graduelle en 2011, le système de guichet unique a ramené le temps de dédouanement à 15 minutes et le taux d'inspection à 5%, et offert aux négociants des services à valeur ajoutée de qualité supérieure. Plus de 90% des importateurs et exportateurs enregistrés utilisent ce système afin de faciliter les échanges. Il est prévu de l'intégrer à l'avenir à un système plus large de guichet unique à l'échelle du CCG.

8. En ce qui concerne la protection des importations, les droits de douane restent bas et le Qatar conserve peu d'obstacles non tarifaires au commerce. En 2013, la moyenne simple des droits de douane appliqués était de 4,7%, avec peu de crêtes; la plupart des droits sont de 5% conformément au TEC du CCG. Les crêtes tarifaires concernent 20 lignes concernant les produits du tabac et 6 lignes concernant les produits sidérurgiques; les droits imposés sur l'acier sont actuellement supérieurs aux consolidations dans le cadre de l'OMC. Il y a également 27 lignes tarifaires de marchandises interdites et 50 lignes exigeant des procédures d'importation spéciales. Le Qatar n'a pas de législation sur les régimes de licences d'importation, spection avant expédition ou les mesures contingentes (mesures antidumping, mesures compensatoires et mesures de sauvegarde).

9. Au cours de la période considérée, le Qatar a créé son premier organisme de développement des exportations afin de promouvoir et diversifier sa base d'exportations. Une stratégie de développement des exportations a été créée sous sa direction en 2012; elle comprend des dispositions permettant d'évaluer l'état de préparation des entreprises pour l'exportation et de définir des objectifs ciblés pour les exportations du Qatar. Il y a peu de règles ou de mesures imposées à l'exportation; le Qatar n'impose pas de taxes, de prélèvements ou de régimes de licences en ce qui concerne les exportations. En outre, il existe peu de restrictions ou d'interdictions, mais les interdictions imposées à l'importation le sont également à l'exportation.

10. L'économie du Qatar est encore fortement dépendante des entreprises publiques, malgré des efforts importants pour encourager l'investissement et la création d'entreprises dans le secteur privé. Selon une étude de 2009, les secteurs public et mixte représentaient environ 60% du PIB. La création d'entreprises au Qatar est réglementée par plusieurs lois, y compris les lois sur l'investissement, qui déterminent le type d'entité commerciale et la part de participation étrangère autorisée; par conséquent, un grand nombre d'entreprises doivent être créées avec un partenaire qatarien. Des changements apportés à la législation en 2010 ont assoupli certaines dispositions pour les entreprises unipersonnelles et les sociétés à responsabilité limitée. La mise en œuvre d'un projet industriel exige la soumission d'une proposition et la délivrance d'une licence par les autorités compétentes.

11. En ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle, le Qatar a promulgué plusieurs lois entre 2002 et 2006 afin de mettre en place les règles nécessaires, entre autres pour les brevets, les marques, les indications géographiques et les circuits intégrés, mais un grand nombre de ces lois restent lettre morte car les règlements nécessaires à leur application n'ont pas été adoptés.

12. Le secteur de l'énergie, en particulier le gaz naturel, reste la colonne vertébrale de la production industrielle et du commerce du Qatar. Disposant des troisièmes réserves mondiales, le pays a augmenté régulièrement sa production durant la période considérée, et les exportations ont atteint leur plus haut niveau en 2012. Étant donné que la majeure partie du gaz naturel est exportée sous forme de gaz naturel liquéfié il y a des limites de capacité, et l'investissement dans les infrastructures est nécessaire pour maintenir à la hausse le niveau des exportations. De plus, un moratoire sur l'expansion de l'exploitation du plus grand champ gazier du pays, institué en 2005 et constamment prorogé depuis, est susceptible de limiter la croissance de la production.

13. Le secteur des banques et des assurances du Qatar a enregistré un certain niveau de croissance et de développement au cours de la période considérée, surtout avec la création du Centre financier du Qatar (QFC), en 2005, et le développement du sous-secteur de la finance islamique. Le QFC bénéficie du statut de zone franche, le but étant d'attirer dans le pays des banques et des compagnies d'assurance internationales, ainsi que les services financiers connexes. Des réformes ont été entreprises en 2012 pour créer un organisme de réglementation des services financiers au Qatar, mais il y a encore plusieurs autorités, et des règles et règlements distincts pour les entités opérant dans le QFC.

14. La diversification et l'investissement dans plusieurs secteurs de services tels que les transports, la construction et le tourisme ont contribué à stimuler l'économie ces dernières années, et devraient se poursuivre à l'approche de la Coupe du monde de la FIFA de 2022 car il est prévu que le Qatar augmente sa capacité hôtelière, développe un réseau ferroviaire et investisse dans des projets de construction et d'infrastructures à large échelle. L'investissement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, qui fait partie de la Vision nationale 2030 du Qatar, doit développer son économie fondée sur le savoir.